

I – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après dénommées « CGV ») s'appliquent à toutes les ventes conclues par la Société SARL WELDING DESIGN, au capital social de 500 euros, immatriculée au RCS de Tarbes sous le numéro 839 167 780, située au 2 route du lavoir, 65320 OROIX (ci-après dénommée « la Société ») avec des Clients Professionnels ou Particuliers (ci-après dénommés(s) « le(s) Client(s) Professionnel(s) ou le(s) Client(s) Particulier(s) »), quel que soit les clauses pouvant figurer sur les documents des Clients Professionnels, et notamment leurs conditions générales d'achat, sur lesquelles les présentes Conditions Générales de Vente prévalent conformément aux dispositions de l'article L441-6 du Code de Commerce et concernent tous les ouvrages vendus par la Société.

Le terme « Client » désigne tant les Clients Professionnels que les Clients Particuliers.

Le terme « Livraison » désigne la pose des ouvrages à tout endroit indiqué par le Client.

Conformément à la réglementation en vigueur et notamment aux dispositions de l'article L113-3 du Code de la Consommation, ces CGV sont systématiquement communiquées à tout Client qui en fait la demande. Néanmoins, la Société se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes CGV, en fonction des négociations menées avec les Clients, par l'établissement de conditions de vente particulières. Toute commande implique l'adhésion sans réserve aux présentes CGV par le Client.

Les CGV sont présentes sur le site internet de la Société www.welding-design.fr et sont accessibles à tous. La Société se réserve le droit de modifier ponctuellement ses conditions générales qui seront alors applicables et mise en ligne sur le site internet.

II – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE – CONFIDENTIALITÉ

Tous les plans, dessins, études, devis ou éléments techniques remis au client restent la propriété exclusive de la Société SARL WELDING DESIGN, sauf rachat explicite. Ils ne peuvent être reproduits, transmis ou utilisés sans notre accord écrit. Les informations échangées dans le cadre d'un projet sont strictement confidentielles.

III – DEVIS ET COMMANDE

Tous devis sont valables pour une certaine durée à voir sur le document remis et à compter de leur date d'établissement.

La commande ne devient ferme et définitive qu'après signature du devis par le Client comportant la mention manuscrite « Bon pour accord » et à réception par la Société SARL WELDING DESIGN d'un acompte de 60% du prix total TTC figurant sur le devis pour les Clients Particuliers ou Professionnels. Les conditions générales de ventes seront automatiquement acceptées lors de la signature du devis, celle-ci sont signalées sur celui-ci et accessible via le site internet www.welding-design.fr. La signature du devis vaut acceptation des CGV par le Client.

La Société se réserve le droit ne pas exécuter une commande si le client n'est pas à jour des règlements de ses précédentes commandes.

1. Modification de la commande par le client

Toute demande de modification de la composition ou du volume d'une commande passée par un client ne pourra être prise en compte par notre Société que si la demande est faite par écrit, par courrier postal en recommandé avec AR ou par courrier électronique, et sous réserve de l'accord express et écrit de notre Société au Client quant à la possibilité de prendre en compte sa demande au regard du stock et des délais de fabrication et de livraison.

Toute modification peut entraîner un report de la date de mise à disposition initialement prévue. Pour toutes commandes supplémentaires, un nouveau devis et une commande sont établis.

2. Modification de la commande par notre Société

La Société s'oblige à exécuter les travaux et à livrer le(s) ouvrage(s) conformément aux règles de l'art en vigueur à la date d'établissement du devis. Les ouvrages et/ou travaux seront conformes aux normes de qualité et de choix figurant sur le devis. Néanmoins, la Société peut proposer des évolutions d'ordre technique ou de matières premières, dans les conditions prévues à l'article R. 132-2-1-V du Code de la Consommation, sans qu'il en résulte ni augmentation de prix ni altération de la qualité et qui devront être validé par le client soit par l'envoi d'un nouvel accusé de réception soit par écrit, soit par mail.

3. Annulation de la commande

Tout acompte versé lors de la signature du devis sera de plein droit acquis à la Société et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement en cas d'annulation de la commande par le Client Professionnel après son acceptation par la Société, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure.

Le Client non-Professionnel dispose d'un délai de quatorze (14) jours francs à compter de la date d'acceptation du devis établi par la Société SARL WELDING DESIGN pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs, ni à payer de pénalité. Toutefois, le droit de rétractation ne peut être exercé dès lors que l'exécution des prestations a commencé, avec accord exprès du client, avant l'expiration du délai susvisé et notamment pour les commandes à réaliser en urgence. En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai énoncé, l'acompte versé à la commande sera remboursé dans un délai inférieur à trente (30) jours après la réception de la réclamation du client. Le client peut exercer son droit de rétractation en adressant un courrier par lettre recommandée avec avis de réception à la Société SARL WELDING DESIGN.

Conformément aux dispositions de l'article L221-28 du Code de la Consommation, il est rappelé au client que le droit de rétractation ne pourra être exercé pour les commandes de fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du client et renoncement exprès à son droit de rétractation. Ainsi, la fourniture et pose de biens réalisés sur-mesure ne permet pas au client d'exercer son droit de rétractation.

IV. DEFINITIONS DE LA COMMANDE

1. Finition brute

La finition brute est une finition qui laisse le plus parler les matériaux. C'est également celle qui va laisser au mieux transparaître notre travail avec toutes les traces des longues heures que nous passons sur vos projets. L'acier est un produit brut qui, une fois extrait de la terre sous forme de minerai de fer, est concassé et mené à des températures extrêmes pour être fondu et coulé en barres pleines. Une fois cette étape réalisée, l'acier va passer dans des laminoirs pour être profilé en bobines de tôles. Ces opérations sont des opérations industrielles à grande échelle réalisées avec de très grosses machines. Pour ce qui est de ces fameuses bobines, la tôle va subir un certain nombre de cycles pour être transformée soit en tôles plates soit en tubes. C'est à ce moment-là que l'acier va prendre l'aspect définitif que vous lui connaissez et que nous achetons chez nos fournisseurs. Ce qu'il est bon de savoir, c'est qu'entre le moment où l'acier est extrait sous forme de minerai de fer et le moment où il sort de nos ateliers, il va faire des milliers de kilomètres, être retourné, positionné, chauffé, découpé, plié, soudé et meulé des centaines de fois. Ce nombre de transformations va lui apporter des défauts qui vont faire le charme d'un produit façonné artisanalement. Avant que vous ne soyiez charmé à 100% par cette belle poésie métallière, il est bon que vous compreniez en image ce que nous voulons illustrer. Une fois le produit terminé en finition brute, nous appliquons une couche de Vernis Polyuréthane afin de faire ressortir toutes ces traces qui, pour nous, ne sont pas des défauts mais bel et bien l'ADN pur de la matière. Le vernis ne protège en aucun cas de la rouille qui pourrait apparaître en cas de forte hygrométrie dans la pièce. Exemple : si vous tenez votre main courante d'escalier avec les mains mouillées ou que vous laissez traîner de l'eau sur vos marches d'escalier en acier verni, il surviendra obligatoirement des traces d'oxydation. Pour ce qui est du nettoyage, il ne faut jamais utiliser de produit détergent mais uniquement un chiffon légèrement humide et sécher en suivant avec un chiffon sec. Si votre projet nécessite la pose d'un escalier, d'un garde-corps ou autre, la finition vernie n'empêche pas de faire les dernières soudures sur place afin d'éviter tout assemblage mécano-soudé disgracieux. La soudure va avoir tendance à noircir le vernis. Rien de grave! Nous re-ponçons, rebrossons et revernissons sur place. En fonction de la taille des projets (5% des cas), il nous arrive de devoir vernir complètement sur place. Cela peut engendrer des odeurs de vernis pendant quelques heures. Dans ce cas, les espaces devront être ventilés. Si jamais la finition brute ne vous plaît pas, ou qu'en lisant ce texte vous êtes moins séduits par le charme des défauts du métal, il faudra nous faire la demande d'une peinture thermolaquée. (Voir Document)

2. Galvanisation à chaud

Immersion dans le zinc en fusion, aspect gris argent, état de surface rugueux et irrégulier. La galvanisation sur de la ferronnerie peut accentuer les imperfections de fabrication tels que les éclats de soudure, marques de meulage sur les aciers. Ce traitement n'est pas garanti et nous n'acceptons aucune réclamation, ils doivent être recouvert d'une peinture d'accroche et deux couches de laque finition.

3. Thermolaquage (sans garantie)

Le processus de thermolaquage revient à sabler toutes les pièces, leur appliquer deux couches de poudres à la teinte de votre choix, de cuire le tout dans un four à 200° effaçant ainsi la majorité des défauts du matériau brut. Certaines traces dues au travail en atelier comme le meulage pourront rester légèrement visibles. Le coût supplémentaire de la peinture thermolaquée est justifié par le processus décrit plus haut sur les différentes pièces de votre projet, dont la visserie et les platines qui nous permettront de monter votre projet comme un LEGO, en assemblage mécano-soudés. Entretien semestriel : nettoyage avec un détergent doux suivi d'un rinçage soigné à l'eau et essuyage avec un chiffon doux et absorbant.

V. CONDITIONS DE PAIEMENT

1. Prix de vente du projet

Un acompte correspondant à 60 % du prix total d'acquisition des produits susvisés est exigé lors de la passation de la commande par un Client.

Le solde du prix est payable au comptant, au jour de la livraison, dans les conditions définies à l'article « Livraisons » ci-après.

Le taux de TVA est celui applicable à la date de facturation. Le choix du taux réduit est noté en fonction des déclarations du Client et sous sa responsabilité. Le taux réduit ne sera applicable que si le client retourne à la Société l'attestation fiscale signée.

Une facture est établie par la Société et remise au Client lors de la pose des ouvrages.

Aucun escompte ne sera pratiqué par la Société pour paiement comptant ou antérieur à celui figurant sur les CGV ou sur la facture émise par la Société.

2. Mode de paiement

La Société accepte les chèques et virements bancaires uniquement. La date limite de paiement est stipulée sur la facture.

En cas de non-paiement des sommes dues, la Société SARL WELDING DESIGN appliquera des pénalités de retards. Le taux des pénalités de retard est égal au taux d'intérêt appliqué par la BCE (Banque Centrale Européenne) à son opération de refinancement la plus récente, depuis le jour suivant la date à laquelle le paiement devait intervenir jusqu'à celle du paiement effectif, majoré de dix points, sans pouvoir être inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal et sans préjudice de tout recouvrement de frais bancaires, agios, droits, autres frais et taxes quelconques que l'Entreprise aurait à supporter du fait de paiements différés.

VI. LIVRAISON

1. Délays

Les délais d'intervention ou de livraison sont donnés à titre indicatif, sauf engagement contractuel express.

La Société SARL WELDING DESIGN ne pourra être tenue responsable des retards imputables à des cas de force majeure, à des aléas techniques non prévisibles, ou à des retards causés par d'autres intervenants sur le chantier. Toute interruption ou modification du planning à l'initiative du client pourra faire l'objet d'un réajustement des délais et des conditions tarifaires.

2. Garanties

La Société SARL WELDING DESIGN s'engage à réaliser ses prestations conformément aux règles de l'art et aux normes en vigueur. Les travaux réalisés bénéficient des garanties légales (garantie de parfait achèvement, garantie biennale et décennale, selon la nature des ouvrages), dans les conditions prévues par la loi. Toute réclamation doit être transmise par écrit, avec photos et description précise des désordres constatés.

3. Responsabilités

La Société SARL WELDING DESIGN est assurée en responsabilité civile professionnelle et décennale auprès d'une compagnie d'assurance habilitée. Sa responsabilité ne saurait être engagée pour des dommages indirects ou des préjudices liés à une utilisation non conforme des ouvrages réalisés.

4. Réception

Le paiement de la facture vaut réception des travaux. En l'absence de remarques formulées dans les 8 jours suivant la pose du projet et donc la fin des travaux, ceux-ci seront réputés acceptés sans réserve. Les réserves éventuelles seront levées dans les meilleurs délais convenus d'un commun accord.